

Dossier d'inscription ALP/ALSH 2025/2026



Documents à fournir pour l'admission :

- La fiche de renseignement remplie et signée
- Une copie des pages du carnet de santé (Vaccins et maladies infantiles)
- Une copie du contrat d'assurance responsabilité civile ou l'assurance scolaire
- Autorisation de droit à l'image
- Fiche sanitaire
- Une copie du PAI (Projet d'Accueil Personnalisé)
- Attestation des bénéficiaires de l'AEEH

Tout changement survenu en cours d'année doit être signalé



Règlement Intérieur

ALP/ALSH

2025/2026

Organisateur de l'accueil :

- Commune de Montbazin – 04 67 78 72 02 – N°034ORG0074 – DRDJS
- Groupe scolaire – Rue de Valfalis 34560 MONTBAZIN – 06 20 01 24 62

1 / Horaires d'accueil

➤ **ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) :**

La commune de Montbazin organise un Accueil de Loisirs Sans Hébergement afin d'accueillir, en période de vacances scolaires, les enfants âgés de 3 à 14 ans.

Les enfants peuvent être accueillis à la journée avec le repas de midi et le goûter compris, ou à la demi-journée les mercredis.

Horaires de prise en charge des enfants pour le centre de loisirs des vacances pour les sections maternelles, élémentaires et pré-ados :

Accueil à la journée : 7h15-18h

Accueil du matin : 7h15-11h30

Accueil du matin + repas : 7h15-14h

Accueil après-midi : 13h-18h

Accueil après-midi + repas : 11h30-18h

➤ **ALP (Accueil de Loisirs Périscolaire) :**

Horaires de prise en charge des enfants pour le ALP du mercredi :

Accueil à la journée : 7h15-18h

Accueil du matin : 7h15-11h30

Accueil du matin + repas : 7h15-14h

Accueil après-midi : 13h-18h

Accueil après-midi + repas : 11h30-18h

L'accueil des préados se fera de 14h à 18h le mercredi après-midi, en « salle ados » du bâtiment jeunesse.

Horaires de prise en charge des enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredi :

ALP Matin : 7h15-8h45 pour les élémentaires
7h15-8h30 pour les maternelles

ALP Midi : 12h00-13h45

ALP du soir : 17h00-18h45

2 / Inscription en ligne

Les inscriptions ALP/ALE se font **EN LIGNE**, avec paiement par Carte Bancaire, sur le site internet suivant :

➤ <http://www.logicielcantine.fr/montbazin/>

Si vous souhaitez régler en espèces ou chèque, vous pouvez vous rendre à l'accueil de la Mairie pour effectuer ce règlement.

Ces inscriptions en ligne devront se faire **impérativement** :

- le vendredi avant 10h pour le lundi,
- le lundi avant 10h pour le mardi,
- le mardi avant 10h pour le jeudi,
- le jeudi avant 10h pour le vendredi.

Toute inscription hors délai induira une majoration financière, car les places sont limitées aux nombres inscriptions.

TOUS LES ONGLETS de votre compte ALP/ALSH doivent impérativement être complétés (représentants légaux, enfants, médical-sortie, autre responsable et documents si besoin).

3 / Admission

Les parents devront fournir :

- Le présent dossier complété
- Avoir un compte actif sur le logiciel cantine

➤ **ALSH**

Les inscriptions ALSH se font sur le logiciel cantine/garderie, impérativement avant la date butoir communiquée, afin de planifier le nombre d'animateurs nécessaires au bon fonctionnement de ce service, et les réservations des sorties.

Le paiement se fera à l'inscription. Les enfants doivent avoir acquis la propreté. Les enfants peuvent être inscrits à la journée, excepté pour les semaines « camping » ou de « stage », ou à la demi-journée, à condition que les inscriptions soient effectuées dans les délais impartis.

La déduction des jours d'absence ne sera effectuée que sur présentation d'un certificat médical.

Le centre de loisirs est ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 14 ans. **Sauf les vacances de Noël et 3 semaines en août.**

Les activités se déroulent de 9h à 17h.

Un accueil de type garderie est mis en place de 7h15 à 9h et de 17h à 18h.

Les effectifs d'encadrement pédagogique pour l'ALSH sont les suivants :

- 1 animateur pour 12 enfants en ALSH Élémentaire (6-10 ans)
- 1 animateur pour 8 enfants en ALSH Maternelle (3-6 ans)
- 1 animateur pour 12 enfants en ALSH Pré-ados (10-14 ans)

En cas de baignades ou sports spécifiques, les effectifs d'encadrement pédagogique pour l'ALSH seront les suivants :

- 1 animateur pour 8 enfants en ALSH Élémentaire (6-10 ans)
- 1 animateur pour 5 enfants en ALSH Maternelle (3-6 ans)

➤ **ALP**

Comme pour l'ALSH, les inscriptions se feront sur le logiciel cantine/garderie. Comme pour l'ALSH, la déduction des jours d'absence ne sera effectuée que sur présentation d'un certificat médical.

Les effectifs d'encadrement pédagogique pour l'ALSH sont les suivants :

- 1 animateur pour 10 enfants en ALP Maternelle (3-6 ans)

- 1 animateur pour 14 enfants en ALP Élémentaire (6-10 ans)

Les enfants de maternelle seront accueillis le matin à 7h15 et feront des activités adaptées en fonction de leur âge et de leurs envies (jeux éducatifs, lecture de contes pour les plus petits dans la bibliothèque), puis à 8h45 ils seront, avec leurs animateurs, devant leur classe respective.

A 11h45, les ATSEMS viendront les faire déjeuner dans le réfectoire qui leur est dédié pour ensuite les installer, pour un groupe dans le dortoir et, pour les autres en activité jusqu'à la reprise des cours.

Les enfants de l'élémentaire seront quant à eux accueillis à 7h15 et seront en fonction de leurs choix d'activités (proposées par les animateurs de l'ALP), dirigés dans les locaux destinés aux activités ; à savoir la salle pré-ados, le plateau sportif extérieur ou les salles activités.

À la pause méridienne, les enfants de l'élémentaire seront récupérés par les animateurs devant leurs classes.

Les plus petits (CP, CE1 et CE2) seront dirigés vers le réfectoire où ils déjeuneront avec leurs animateurs jusqu'à 12h45, pendant que les autres feront soit des activités manuelles dans leurs locaux, des jeux de société dans la salle pré-ados et des activités d'extérieures sur le plateau sportif.

A 13h les groupes seront inversés.

A 13h45 tous les enfants, accompagnés de leur animateur respectif après s'être lavé les mains se trouveront devant leur classe.

4 / Vêtements et objets personnels

Nous demandons aux parents d'habiller les enfants avec une tenue « pratique », permettant les activités en extérieur ainsi qu'avec des chaussures adaptées, une gourde, une casquette, et une tenue de rechange dans les sacs à dos (le tout marqué au nom de l'enfant) pour l'ALSH

Les objets personnels sont sous la responsabilité des enfants qui les apportent.

Les objets suivants ne sont pas autorisés à l'ALSH et à l'ALP :

- Objets dangereux, couteaux, cutter, médicaments (sans ordonnance), bijoux, consoles, téléphones.

La commune décline toute responsabilité en cas de casse, de perte, de vol ou de dégradation.

5 / Maladies, accidents, allergies

Les enfants malades ne sont pas admis. Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.

En cas de maladie survenant au centre, le responsable appelle les parents, ensemble ils décident de la conduite à tenir.

Le responsable peut demander aux parents de venir chercher l'enfant s'il juge que son état de santé le nécessite. Il peut de sa propre initiative appeler un médecin.

En cas d'accident grave, il sera fait appel, en priorité, aux services d'urgence. Les parents seront aussitôt prévenus.

Les services de la Protection Maternelle et Infantile et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports seront avertis dans les 24h.

Les médecins appelés à intervenir sont les médecins exerçant sur Montbazin.

En cas d'intervention d'un médecin pendant le séjour au centre, le règlement du médecin est à la charge des parents et devra être effectué dans les 24h auprès du directeur du centre ou de la Mairie de Montbazin.

Si votre enfant a un régime alimentaire particulier du fait de ses allergies, en plus du PAI, un protocole doit être mis en place (copies des ordonnances, paniers repas)

6 / Départ ou absence de l'enfant

➤ **ALSH :**

Si l'enfant ne rentre pas seul, il sera confié aux personnes désignées sur le dossier d'inscription.

Les familles sont tenues de respecter les horaires de fermeture du centre, à savoir 18h00 sous peine de sanctions, exclusion momentanée et surcoût.

➤ **ALP**

Les absences doivent être signalées et justifiées auprès du responsable de l'accueil, et non auprès de l'école.

Si vous souhaitez récupérer votre enfant pendant la pause méridienne, merci d'adresser une demande au responsable de l'accueil, la veille, avec justificatifs :

- par écrit à transmettre aux animateurs
- par mail à l'adresse suivante alp-als@montbazin.fr
- par téléphone au 06 20 01 24 62

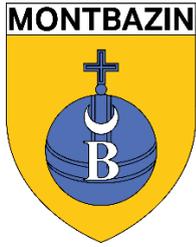
7 / Comportement

L'enfant devra se comporter de façon respectueuse, vis-à-vis du personnel, des autres enfants, du matériel et des installations.

Si tel n'est pas le cas des sanctions pourraient être posées.

Josian RIBES

Maire



Autorisation parentale – Droit à l'image

Je soussigné(e),
accepte que mon enfant :
soit sur les photos et vidéos (conformément à la réglementation sur le droit à l'image) qui
pourront être utilisées que par le service communication de la commune.

Fait à
Le
Signature



Fiche de renseignements :

L'ENFANT :

Fille Garçon

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Classe :

Les parents

Nom et prénom du Père :

Adresse :

Tel portable : / / Tel Travail : / /

Mail :

Nom et prénom de la Mère :

Adresse :

Tel portable : / / Tel Travail : / /

Mail :

En cas d'urgence, en l'absence des parents, prévenir :

Nom et prénom :

Adresse :

Tel portable : / / Tel Travail : / /

ASSURANCE :

Assurance du chef de famille ou Assurance scolaire n° :
(Joindre les justificatifs d'assurances)

Protection sociale :

- Régime général
- Régime agricole
- Autres

N° allocataire CAF :

Mon enfant est porteur de handicap et bénéficiaire de l'AEEH :